



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2017-119

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2017

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne

89-2017-10-02-002 - Délégations de signature TP de Vermenton (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances publiques de
l'Yonne

89-2017-10-02-002

Délégations de signature TP de Vermenton



Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1° les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2° l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Article 2

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 8000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à **Mme SCHIFFMACHER Laëtia, contrôleur principal des finances publiques**, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de Vermenton, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable sousigné,

Article 1^{er}

Arrête :

Le comptable, responsable de la trésorerie de Vermenton

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants, L. 252 et L. 257 A et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE VERMENTON

89 270 Vermenton

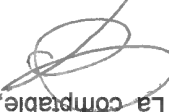
Place Jean Jaurès

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VERMENTON

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne





A Vermenton, le 2 octobre 2017.
 La comptable,

 Brigitte ROUSERE,
 inspectrice divisionnaire.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne.

Article 3

Nom et prénom des agents	grade	Durée et montant
Ingrid VESSAYRE	Contrôleur des finances publiques	6 mois et 6 000 €
Claude POTHIN	Agent des finances publiques	6 mois et 4 000 €
Paul-Henry STEMPPFEL	Agent des finances publiques	6 mois et 4 000 €
Odile POTHIN	Agent des finances publiques	6 mois et 4 000 €